

canadiennes à l'OTAN. Pour assurer la liaison et la coopération internationale en matière de défense, le Canada maintient également l'État-major de liaison des Forces canadiennes à Londres, l'État-major de liaison des Forces canadiennes à Washington, deux unités de liaison logistique aux États-Unis, un membre canadien du Comité militaire de l'OTAN en session permanente à Bruxelles, un conseiller militaire auprès du représentant permanent du Canada au Conseil de l'OTAN et un représentant militaire national canadien auprès du Grand Quartier général des Puissances alliées en Europe (SHAPE), et des attachés des Forces canadiennes dans divers pays du monde. En outre, la Commission mixte permanente pour la défense étudie certaines questions qui intéressent aussi bien le Canada que les États-Unis, et elle formule des recommandations sur ces questions à l'intention des gouvernements respectifs.

### 3.7.2 Organisation des Forces canadiennes

Les Forces canadiennes sont organisées suivant une structure fonctionnelle correspondant aux principales responsabilités qui leur sont confiées par le gouvernement. Toutes les Forces affectées à une mission essentielle sont placées sous la direction d'un seul commandant. Plus précisément, les Forces canadiennes sont formées des Quartiers généraux de la Défense nationale et de cinq Commandements principaux comptables au chef de l'état-major de la Défense.

#### 3.7.2.1 Commandement de la Force mobile

Le rôle du Commandement de la Force mobile est de fournir des unités militaires, convenablement formées et équipées pour la protection du territoire canadien, d'entretenir au Canada des formations de combat pour répondre aux engagements canadiens outre-mer, et d'appuyer les opérations de maintien de la paix mises sur pied entre autres par les Nations Unies.

Les forces affectées à ce Commandement comprennent les éléments suivants: trois groupements de combat munis de matériel aérotransportable au Canada, le Régiment aéroporté canadien, le Contingent canadien des Forces des Nations Unies à Chypre, le Contingent canadien des Forces des Nations Unies au Moyen-Orient, et un centre d'entraînement au combat.

**La Milice** assume son rôle traditionnel de soutien de la Force régulière. Dans l'organisation actuelle, les unités de la Milice ont été placées sous la direction soit du Commandement de la Force mobile, soit du Commandement des communications des Forces canadiennes.

Le Commandement de la Force mobile assure le commandement et le contrôle de 99 unités de combat et des unités d'administration et de service de la Milice par l'entremise de cinq quartiers généraux régionaux et de 21 quartiers généraux de district situés dans les centres suivants: Esquimalt, Vancouver et Victoria; Edmonton, Alberta Sud, Saskatchewan et Winnipeg; Hamilton, London, North Bay, Ottawa, Toronto et Windsor; Montréal et Québec; et Nouvelle-Écosse Ouest, Cap-Breton, Nouveau-Brunswick Ouest, Nouveau-Brunswick Est, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve. La Milice du Commandement de la Force mobile a pour rôle de fournir des personnes entraînées en vue d'accroître et de renforcer l'effectif de la Force régulière, de fournir des sous-unités entraînées afin d'aider la force de campagne à défendre le Canada et à maintenir l'ordre, de fournir un personnel formé en vue d'accroître l'effectif de l'Organisation des mesures d'urgence, et de servir de base à l'expansion de la Force régulière en cas d'urgence.

#### 3.7.2.2 Commandement Maritime

Toutes les Forces maritimes canadiennes relèvent du commandant du Commandement Maritime, dont le quartier général est à Halifax. Le commandant adjoint dirige les Forces maritimes du Pacifique, dont le quartier général est situé à Esquimalt. Le rôle du Commandement Maritime est de défendre le Canada